

COMPTE ADMINISTRATIF 2019

adopté par délibération du Conseil municipal du 10 juillet 2020

PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

Le « cycle » budgétaire est le suivant :

- ✓ débat d'orientation budgétaire,
- ✓ budget primitif,
- ✓ budget supplémentaire,
- ✓ décision(s) modificative(s),
- ✓ compte administratif.

Le budget primitif et le budget supplémentaire (lorsqu'il est établi) sont des états de prévisions. Il est nécessaire ensuite de constater comment et dans quelle mesure ces prévisions ont été concrétisées. Cette constatation se fait au travers du compte administratif. En effet, le compte administratif est le relevé exhaustif des opérations financières, des recettes et des dépenses qui ont été réalisées dans un exercice comptable donné.

1. L'exécution budgétaire 2019

I. La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses de fonctionnement 2019 représentent 4 739 558,99 euros.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux et à la péréquation entre collectivités, aux dotations versées par l'Etat, aux redevances d'occupation du domaine public, au revenu des immeubles, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2019 représentent 5 355 226,03 euros.

Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement en 2019:

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
CHAPITRE	LIBELLÉ	DÉPENSES	RECETTES
011	Charges à caractère général	1 649 467,86 €	
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 400 684,60 €	
014	Atténuation de produits	13 946,00 €	
65	Autres charges de gestion courante	442 793,83 €	
	<i>Total des dépenses de gestion courante</i>	<i>4 506 892,29 €</i>	
66	Charges financières	8 995,04 €	
67	Charges exceptionnelles	24 008,58 €	
022	Dépenses imprévues	- €	
	<i>Total des dépenses réelles de fonctionnement</i>	<i>4 539 895,91 €</i>	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	199 663,08 €	
	<i>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</i>	<i>199 663,08 €</i>	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		4 739 558,99 €	
013	Atténuation de charges		100 161,39 €
70	Produit des services, du domaine et ventes diverses		247 394,85 €
73	Impôts et taxes		3 918 988,10 €
74	Dotations, subventions et participations		862 166,38 €
75	Autres produits de gestion courante		68 082,65 €
	<i>Total des recettes de gestion courante</i>		<i>5 196 793,37 €</i>
76	Produits financiers		12,74 €
77	Produits exceptionnels		112 093,76 €
	<i>Total des recettes réelles de fonctionnement</i>		<i>5 306 774,02 €</i>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		46 326,16 €
	<i>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</i>		<i>46 326,16 €</i>
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT			5 355 226,03 €

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Commune à financer elle-même ses projets d'investissement.

II. La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la Commune regroupe :

-en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

-en recettes : deux types de recettes coexistent :

Les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement),

Les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple des subventions relatives à des travaux sur un bâtiment public, à la construction d'un nouvel équipement...).

Le volume total des recettes d'investissement (avec les restes à réaliser) est de 16 426 323,09€.

Les recettes d'investissement (hors restes à réaliser) se sont élevées à 9 177 560,55 €.

Le chapitre 13 « Subventions d'investissement » s'élève à 1 388 590,74 €.

Ce montant regroupe essentiellement les subventions reçues et liquidées pour le financement des projets d'investissement (les subventions notifiées mais non encore liquidées figurent dans les restes à réaliser pour 4 891 502,69 €).

Le chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées » s'élève à 450 737,26 €. L'emprunt consenti à la Commune du Puy-Sainte-Réparate par l'Association France Locale pour le financement de la construction du nouveau centre de loisirs et le projet de construction d'une nouvelle cantine scolaire, notifié en décembre 2019 figure dans les restes à réaliser pour 950 000 €.

Le chapitre 10 « Dotations, fonds divers et réserves » s'élève à 922 343,26 €.

Ce montant regroupe essentiellement

Le F.C.T.V.A. pour 395 375,95 € ;

La Taxe d'aménagement pour 142 918,66 € ;

Les Excédents de fonctionnement capitalisés pour 384 084,65 €.

Le chapitre 27 « Autres immobilisations financières » s'élève à 5 225,01€ et correspond au remboursement sur l'exercice 2018 par le budget annexe de vente de caveaux.

Le chapitre 45 « Opérations pour compte de tiers » correspond aux recettes provenant de la Métropole Aix-Marseille-Provence pour la réalisation des opérations de travaux sur les réseaux humides. Les conventions de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage conclues en décembre 2017 prévoient que les dépenses de travaux sont budgétées et exécutées par la Commune du Puy-Sainte-Réparate au compte 4581 « Opérations sous mandat – dépenses ». Dans le respect des plans de financement annexés auxdites conventions, ces coûts lui sont remboursés intégralement et sans contraction par la Métropole par une recette d'investissement à l'article 4582 « Opérations sous mandat – recettes ». Cependant, les remboursements de la Métropole ont été moins diligents qu'escomptés. Sur 5 827 069,70 € engagés, la Commune a perçu de la Métropole 4 419 809,85 €. Sont inscrits en restes à réaliser 1 407 259,85 € de recettes d'investissement.

Le chapitre 40 « opérations d'ordre » s'élève à 199 663,08 € et représente les recettes d'ordre relatives aux dotations d'amortissement.

Chapitre « 041 - opérations patrimoniales » : 220 849,82€

Opération d'ordre, nécessaire pour l'intégration des frais d'études en travaux en cours réalisés sur les années antérieures.

Chapitre « R 001 — Solde d'exécution positif reporté » : 1 493 558,30€

Ce compte représente le cumul des excédents des exercices antérieurs affectés en investissement.

Le volume total des dépenses d'investissement (avec les restes à réaliser) est de 14 635 310,60 €.

8 318 825,81€ font l'objet de restes à réaliser car les dépenses associées sont certaines, en vertu de marchés publics notifiés.

Hors restes à réaliser, les dépenses s'élèvent à 6 316 484,79 € et se décomposent comme suit :

Le chapitre 20 « Immobilisations incorporelles » s'élève à 155 626,92 € et regroupe les frais d'études, de recherche, de structure, de contrôle, etc... liées aux projets d'investissement.

Le chapitre 21 « Immobilisations corporelles » s'élève à 1 120 983,68 € et regroupe les dépenses d'installations générales, d'agencements, d'aménagements, de constructions, de réseaux, de matériel de transport, de matériel de bureau et informatique...

Le chapitre 23 « Immobilisations en cours » s'élève à 3 095 143,10 € et correspond aux dépenses pour les constructions en cours, les agencements et aménagements de terrains, les installations, matériel et outillage techniques, les avances et acomptes versés sur des commandes de travaux.

Le chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées » pour 53 640,36 €, correspondant au remboursement en capital des emprunts en cours.

Le chapitre 45 « Opérations pour compte de tiers » correspond aux travaux sur les réseaux humides. Il s'élève à 1 510 440,49 €.

Le chapitre « 040 - Opération d'ordre entre sections » : 46 326,16 €

La dotation prévisionnelle de ce chapitre représente le montant des travaux d'amélioration des bâtiments communaux, réalisés en régie.

Chapitre « 041 - opérations patrimoniales » : 220 849,82€

Opération d'ordre, nécessaire pour l'intégration des frais d'études en travaux en cours réalisés sur les années antérieures

Les principales dépenses (hors restes à réaliser et hors réseaux humides) ont porté sur les opérations suivantes:

- 53 430,52€ pour les écoles
- 27 781,18 € dans les équipements sportifs
- 2 295 576,75 € dans les autres ERP dont 1 643 880,09€ pour la construction du nouveau centre aéré, 416 780,50€ pour la réfection de l'Hôtel de Ville et sa mise en accessibilité et 137 578,59€ dans les églises
- 40 513,30€ pour l'accessibilité de divers bâtiments
- 52 029,44€ pour l'acquisition de matériels et équipements
- 457 480,38 € pour les réseaux et la vidéoprotection (dont 241 619,27 pour la vidéoprotection)
- 1 367 268,81€ pour la voirie et les aménagements structurants dont les travaux : avenue de la Bourgade, l'aménagement de la maison Rousseau et de ses abords et l'aménagement de la place de Saint-Canadet.
- 24 978,37€ pour l'aménagement du square de la Résistance

La détermination des résultats s'effectue à la clôture de l'exercice, au vu du compte administratif.

L'arrêté des comptes permet de déterminer le résultat de la section de fonctionnement, le solde d'exécution de la section d'investissement et les restes à réaliser, qui seront reportés au budget de l'exercice suivant.

Le résultat comptable de l'exercice 2019 se présente comme suit :

SECTION	RECETTES	DEPENSES	RESULTATS DE L'EXERCICE	REPORTS DE L'EXERCICE 2018	RESULTATS DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2019
FONCTIONNEMENT	5 355 226,03 €	4 739 558,99 €	615 667,04 €		615 667,04 €
INVESTISSEMENT	7 684 002,25	6 316 484,79 €	1 367 517,46 €	1 493 558,30 €	2 861 075,76 €
TOTAL	13 039 228,28 €	11 056 043,78 €	1 983 181,50 €	1 493 558,30 €	3 476 742,80 €

SECTION	RESULTATS DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2019	RESTES A REALISER		
		RECETTES	DEPENSES	
FONCTIONNEMENT	615 667,04 €	- €	- €	615 667,04 €
INVESTISSEMENT	2 861 075,76 €	7 248 762,54 €	8 318 825,81 €	1 791 012,50 €
TOTAL	3 476 742,80 €	7 248 762,54 €	8 318 825,81 €	2 406 679,53 €

Le solde d'exécution d'investissement fait l'objet d'un simple report en section d'investissement, quel qu'en soit le sens.

Il est proposé d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2019 en réserves à la section d'investissement au compte 1068.

2. Les annexes du compte administratif :

I. Les informations générales

Elles regroupent plusieurs indicateurs représentatifs de la santé fiscale de la commune.

La population communale prise en compte pour le calcul des ratios, dite « population DGF » s'établit à **5 801 pour 2019**.

Le potentiel fiscal et le potentiel financier

Le potentiel fiscal exprime la richesse fiscale de la Commune. Il s'obtient par application des taux moyens d'imposition nationaux aux bases d'imposition communales. Il s'élève à 5 609 609,00€.

Le potentiel financier s'obtient en majorant le potentiel fiscal de la dotation forfaitaire de la DGF. Il permet de comparer la richesse financière de la Commune. Il s'élève à 5 897 801,00€.

Par habitant, le potentiel financier de la Commune du Puy-Sainte-Réparate est de 1016,69 € contre 1 016,45€ pour la moyenne nationale de la strate.

I. Les ratios

Le compte administratif renseigne sur des ratios dont l'objectif est de rapporter certains indicateurs à leur valeur par habitant, comparés aux moyennes nationales de la strate :

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (Source DGCL) (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	895,08	1 029,00
2	Produit des impositions directes/population	336,79	488,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	955,18	1 171,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	3 177,84	320,00
5	Encours de dette/population	0,00	844,00
6	DGF/population	97,39	152,00

II. La dette :

Au 31 décembre 2019, la dette de la Commune s'établit à 1 465 644,36€, soit 253€ par habitant contre 844€ pour les communes de la même strate au niveau national sur l'exercice 2018.

En 2019, un emprunt permettant le financement du nouveau Centre de loisir (ALSH) et le projet de construction de la nouvelle cantine scolaire a été réalisé sur le budget principal de la Commune.

Pour rappel : Sollicité par la Commune pour contribuer au financement des travaux de construction du nouveau centre aéré, le Conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône avait décidé en séance du 27 novembre 2018 d'octroyer à la Commune **168 631,00 euros sous forme de subvention** ainsi qu'un prêt de **337 263,00 euros** à 0%. Les remboursements de ce dernier prêt ne démarreront qu'en 2020 et consisteront en des échéances de remboursement du capital inscrites en dépenses d'investissement. Proposé à taux zéro, ce prêt à taux zéro ne grèvera en rien le budget de fonctionnement de la Commune.